



# Rapport Annuel

# 20 22



# Table des matières



4 |

## Avant-propos du président

JAMES MACGUILL

10 |

## Membres du CCBE en 2022

12 |

## Chiffres clés



16 |

## Points essentiels de 2022

- 16 UKRAINE
- 21 NUMÉRISATION DE LA JUSTICE
- 26 DÉFENSE DU PRINCIPE DE NON-ASSIMILATION DES AVOCATS À LEURS CLIENTS
- 30 CONVENTION EUROPÉENNE SUR LA PROTECTION DE LA PROFESSION D'AVOCAT
- 32 ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

34 |

## Comités et groupes de travail

58 |

## Projets

60 |

## Trombinoscope

PRÉSIDENTE

PRÉSIDENTS DES COMITÉS ET  
GROUPE DE TRAVAIL

SECRETARIAT



> James MacGuill, président du CCBE



JAMES MACGUILL

## Avant-propos du Président

**2022 a été une année exceptionnellement difficile pour notre organisation, engagée telle qu'elle l'est dans la défense de l'état de droit. L'invasion illégale de l'Ukraine par la Fédération de Russie le 24 février, rapidement suivie par d'innombrables crimes de guerre commis par les envahisseurs (et documentés grâce aux technologies modernes), a créé de nombreux défis pour le CCBE et ses barreaux membres. Je crois que nous avons été à la hauteur de ces défis et que nous avons montré l'exemple en soutenant le peuple ukrainien et nos confrères en particulier.**

Notre soutien a pris de nombreuses formes : nos déclarations publiques ; le travail de notre comité Migration ; notre assistance physique et financière ; notre soutien aux mesures de l'Union européenne visant à influencer sur la capacité de la Fédération de Russie à prolonger cette guerre illégale, tout en rappelant que l'état de droit est établi pour protéger tout le monde - par notre soutien à la Cour pénale internationale (CPI), notamment par des conseils sur la collecte de preuves ; par les conseils que nous donnons à nos confrères sur la meilleure façon d'aider les personnes déplacées ; en offrant une formation à nos confrères sur les questions juridiques liées aux conflits, telles que les sanctions et la CPI, par l'intermédiaire de webinaires gratuits présentés en coopération avec la Fondation des avocats européens et qui ont connu un grand succès ; et plus récemment, bien sûr, grâce à la générosité de nos barreaux membres qui ont soutenu l'appel du barreau ukrainien (UNBA) afin d'obtenir des générateurs d'électricité, indispensables à la poursuite de leurs activités.



> Le président du CCBE s'est rendu en Ukraine pour s'adresser à une réunion extraordinaire du Conseil des barreaux d'Ukraine au Barreau national ukrainien (UNBA).

J'ai eu l'honneur d'être invité à représenter le CCBE lors d'une réunion spéciale du Conseil de l'UNBA en Ukraine en septembre pour exprimer, en personne, notre solidarité collective. Nombre de nos confrères ont abandonné la pratique du droit pour prendre les armes afin de défendre leur pays. D'autres sont restés, à leurs risques et périls, dans des zones de danger pour représenter leurs clients.

“

**J'ai eu l'honneur d'être invité à représenter le CCBE lors d'une réunion spéciale du Conseil de l'UNBA en Ukraine en septembre pour exprimer, en personne, notre solidarité collective. Nombre de nos confrères ont abandonné la pratique du droit pour prendre les armes afin de défendre leur pays. D'autres sont restés, à leurs risques et périls, dans des zones de danger pour représenter leurs clients. Leur courage collectif met tout en perspective.**

”

Leur courage collectif met tout en perspective. C'est donc avec un plaisir particulier que nous avons décerné le Prix des droits humains de 2022 conjointement à l'UNBA, représenté par sa présidente Lidiya Izovitova et son vice-président Valentyn Gvozdiy, et à notre consœur, Nadia Volkova, du Groupe consultatif juridique ukrainien.

**Dans le même ordre d'idées, nous continuons à soutenir le Barreau indépendant d'Afghanistan et, en particulier, les consœurs et juges exposées à un réel danger face aux Talibans.**

Par ailleurs, 2022 a été marqué par le retour à la normalité grâce à notre capacité à reprendre les réunions en personne. De telles réunions génèrent l'énergie et la collégialité essentielles au succès d'une organisation comme la nôtre. Cependant, l'expérience positive que nous avons vécue en 2020 et 2021 en poursuivant nos travaux à l'aide des technologies, à la fois lors de réunions tenues entièrement à distance et, plus récemment, de réunions hybrides, signifie qu'il ne sera pas possible de revenir exactement à la situation d'avant la pandémie. Les réunions hybrides ont un

avenir, en particulier dans le contexte des comités spécialisés afin d'impliquer les jeunes confrères dans les travaux du CCBE lorsque, pour des raisons professionnelles ou personnelles, il leur est difficile de voyager. Bien entendu, rien ne vaut le contact personnel, qui ne pourra jamais être remplacé.

L'un des privilèges d'être président est de constater de visu, lors d'engagements avec les institutions européennes et d'autres organismes extérieurs, l'appréciation dont ils font preuve du gigantesque travail accompli par le CCBE dans un large éventail de dossiers et de mesures. Ces réunions sont entièrement répertoriées dans le rapport annuel, mais il peut être intéressant pour vous de savoir que de nombreuses institutions ont été assez intriguées d'apprendre comment nous effectuons notre travail.

En général, nous expliquons lors des réunions que l'organisation comprend les barreaux des pays de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. Les délégations nationales décident de la politique de l'organisation en s'appuyant sur le travail acharné de nos 27 comités spécialisés, dont les membres sont des praticiens experts de toute l'Europe et de toute tradition juridique, soutenus par nos excellents conseillers juridiques. Étant donné que nos experts sont des praticiens, ils possèdent un avantage significatif par rapport aux voix purement académiques ou gouvernementales. Les institutions accueillent de manière extrêmement positive notre capacité à fournir des réponses rapides aux questions et aux enquêtes. Un avantage évident pour tout législateur, qu'il soit à la Commission, au Conseil ou au Parlement, est d'avoir accès à des informations précises, pratiques et non théoriques, sur les effets des lois envisagées sur les citoyens, et le CCBE est

devenu une ressource de confiance à cet égard. Pour nous, le maintien de la haute qualité de nos soumissions est essentiel.

Cette année a été créé le poste de directeur des affaires publiques, améliorant notre capacité à établir des relations, comme le reflète ce rapport.

Comme il est possible de le voir dans le rapport, nombre de nos projets actifs se déroulent sur plusieurs années et la cohérence est la clé du succès. Je tiens à remercier toutes les personnes concernées pour leur travail acharné et leur application.

Certains projets sont particulièrement positifs, tels que le travail sur la Convention sur la profession d'avocat, la collecte annuelle d'informations pour le tableau de bord de la justice dans l'UE et les rapports sur l'état de droit.

**Malheureusement, certaines des tâches toujours présentes sont des réponses à des forces négatives, notamment des interventions au nom d'avocats en danger à travers le monde. Il est affligeant de constater que les demandes d'assistance semblent suivre une courbe ascendante qui ne cesse de croître.**

En plus de l'engagement avec nos propres barreaux et législateurs, nous avons également pris de nombreux engagements avec d'autres organisations d'avocats, ce qui a permis d'une part à l'analyse du CCBE d'être entendue et, d'autre part, d'obtenir ailleurs un soutien de nos valeurs fondamentales. Nous avons participé aux conférences de l'*American Bar Association*, de la *European Criminal Bar Association*, de la *European Young Bar Association*, de la Fédération des barreaux européens, de l'Association internationale du barreau et de l'Union internationale des

avocats. Nos relations avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et la Fondation des avocats européens ne cessent de se renforcer.

Nous représentons chaque année nos valeurs fondamentales auprès des tribunaux européens par l'intermédiaire de notre délégation permanente auprès de la Cour européenne des droits de l'homme et de notre délégation permanente auprès de la Cour de justice et du Tribunal de l'UE et de la Cour AELE. Cette année, nous avons par ailleurs tenu une réunion importante avec Laura Codruța Kövesi et son équipe du Parquet européen. Le CCBE a été en mesure d'exprimer ses préoccupations quant à l'insuffisance de garanties procédurales, soutenu par ses confrères de la *European Criminal Bar Association*. Nous avons reçu un accueil constructif et la pratique du Parquet européen n'en sera que meilleure.

Notre réunion avec l'Organisation de coopération et de développement économiques a été un peu plus difficile. Nous avons dû y expliquer le rôle des avocats et réfuter le sous-entendu selon lequel les avocats sont des complices professionnels d'actes répréhensibles, un point de vue exprimé de plus en plus souvent malgré le manque de preuves. Naturellement, les avocats, comme n'importe qui d'autre, peuvent être complices de crimes. Tous les barreaux condamnent ces crimes et n'accordent aucune protection professionnelle aux transgresseurs. Ces confrères criminels sont fortement minoritaires. Cependant, certains commentaires mal avisés créent une confusion entre ce qui est permis et ce qui est interdit. De fait, la responsabilité de veiller

à l'absence de failles juridiques indésirables n'incombe pas aux praticiens mais aux législateurs.

Je ne commenterai toutes les activités de l'année puisqu'elles sont présentées de manière adéquate dans leurs rubriques correspondantes au sein de ce rapport. Quelques mots de remerciement s'imposent.

Tout d'abord, à toutes nos délégations, en particulier aux chefs des délégations et aux délégués à l'information.

Ensuite, à nos comités spécialisés et à leurs présidents. Les anciens présidents du CCBE sont une grande source de soutien et sont aussi heureux que le reste d'entre nous de reprendre les réunions en personne et d'assister aux sessions plénières et aux comités permanents en grand nombre pour faire bénéficier de leur sagesse et de leur expérience. J'espère que l'on me pardonnera de distinguer un ancien président qui a été particulièrement patient et attentif pour s'assurer que je ne tombais pas dans l'*erreur*. Evangelos Tsouroulis, merci.

Le CCBE ne pourrait pas accomplir ses missions sans son très efficace secrétariat dirigé par le secrétaire général, Simone Cuomo. Nous avons tous eu l'expérience de nos organisations nationales et même de nos propres cabinets. À mon avis, le professionnalisme du CCBE est inégalé. Notre équipe de conseillers juridiques, de responsables, d'experts en communication et d'administrateurs, comptant depuis peu sur un expert en affaires publiques, ne réunit pas plus de treize personnes. Voyez tout ce



qu'elles accomplissent. À ce propos, je tiens à remercier tout particulièrement Sophie Testaert qui a quitté l'organisation après 24 ans de service. Nous lui souhaitons bonne chance pour l'avenir.

Enfin, ce fut un plaisir de faire partie de l'équipe de la présidence qui a toujours répondu à l'appel lorsqu'il y avait du travail à accomplir. Nos appels vidéo hebdomadaires se sont avérés à la fois professionnels et cordiaux.

Merci à Panagiotis, Dominique et Thierry qui, avec Roman comme présidence de l'année à venir, formeront une excellente équipe. Je vous souhaite beaucoup de succès sur le plan personnel et organisationnel.

Je souhaite à tous une heureuse et prospère année 2023 et la paix dans la justice.

JAMES MACGUILL

# Membres du CCBE en 2022

Changement dans la composition du CCBE :

- Membres effectifs
- Membre affilié
- Membres associés
- Membres observateurs

**Azerbaïdjan** : À la suite d'une présentation du barreau azerbaïdjanais (ABA) contenant des explications détaillées sur les améliorations du système juridique azerbaïdjanais et la prise d'engagements clairs, la demande de l'ABA pour être membre observateur du CCBE a été acceptée lors de la session plénière du CCBE du 13 mai 2022 à Dublin.

MEMBRES EFFECTIFS

MEMBRES AFFILIÉS

MEMBRES ASSOCIÉS

MEMBRES OBSERVATEURS



Les barreaux de 46 pays européens

31 — 1 — 7 — 7

Membres effectifs Membre affilié Membres associés Membres observateurs

# Le CCBE en chiffres



**+1** million d'avocats européens

Le CCBE est reconnu comme porte-parole de la profession d'avocat en Europe et représente, à travers ses membres, plus d'un million d'avocats européens.

**58**   
barreaux

Le CCBE représente les intérêts communs des barreaux européens auprès des institutions européennes et internationales.

**46**  
pays

31 membres effectifs  
1 membre affilié  
7 membres associés  
7 membres observateurs



**29**  
positions  
et publications

12 positions

12 déclarations

2 réponses à des consultations de l'UE

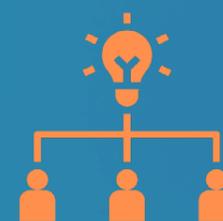
1 guide sur la responsabilité sociale des entreprises et la profession d'avocat : considérations importantes pour les barreaux et les avocats

1 guide pour un (statut) modèle de consultant juridique étranger

1 guide sur l'utilisation des outils d'intelligence artificielle pour les avocats et les cabinets d'avocats dans l'UE

**6**

sessions plénières et comités permanents



**82**  
réunions de comités et groupes de travail

**54**

participations à des événements et réunions externes

y compris les événements organisés au niveau européen ou international, notamment les réunions avec des acteurs clés au niveau de l'UE et d'autres grandes institutions, comme le Conseil de l'Europe.



# Le CCBE en chiffres

## 6 événements en ligne

17/01/22 Réunion en ligne du comité Formation avec le réseau de la Fondation des avocats européens

15/06/22 Webinaire conjoint en ligne avec la Fondation des avocats européens sur l'Ukraine et les sanctions de l'UE

23/06/22 Conférence conjointe du CCBE et de la Fédération des barreaux d'Europe (FBE)

11/07/22 Réunion spéciale du comité Migration avec la participation d'invités de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) sur la mise en œuvre de la directive pour l'octroi d'une protection temporaire

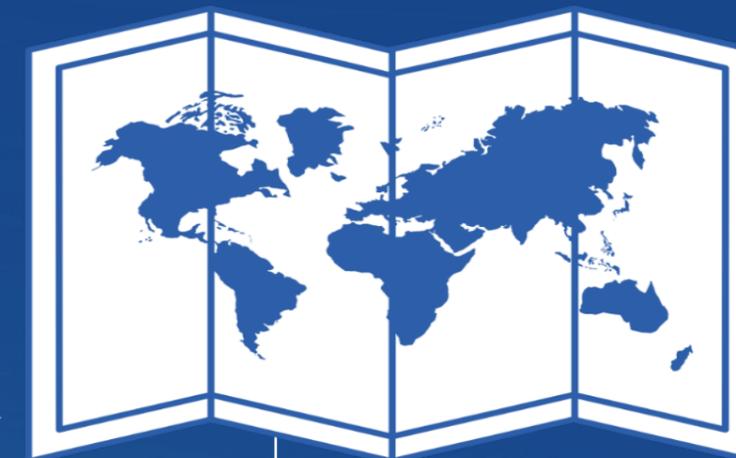
19/07/22 Webinaire sur le rapport sur la formation judiciaire européenne et son questionnaire organisé conjointement par le CCBE et la Commission européenne

10/10/22 Événement sur la surveillance et les effets des outils modernes d'espionnage sur les droits fondamentaux

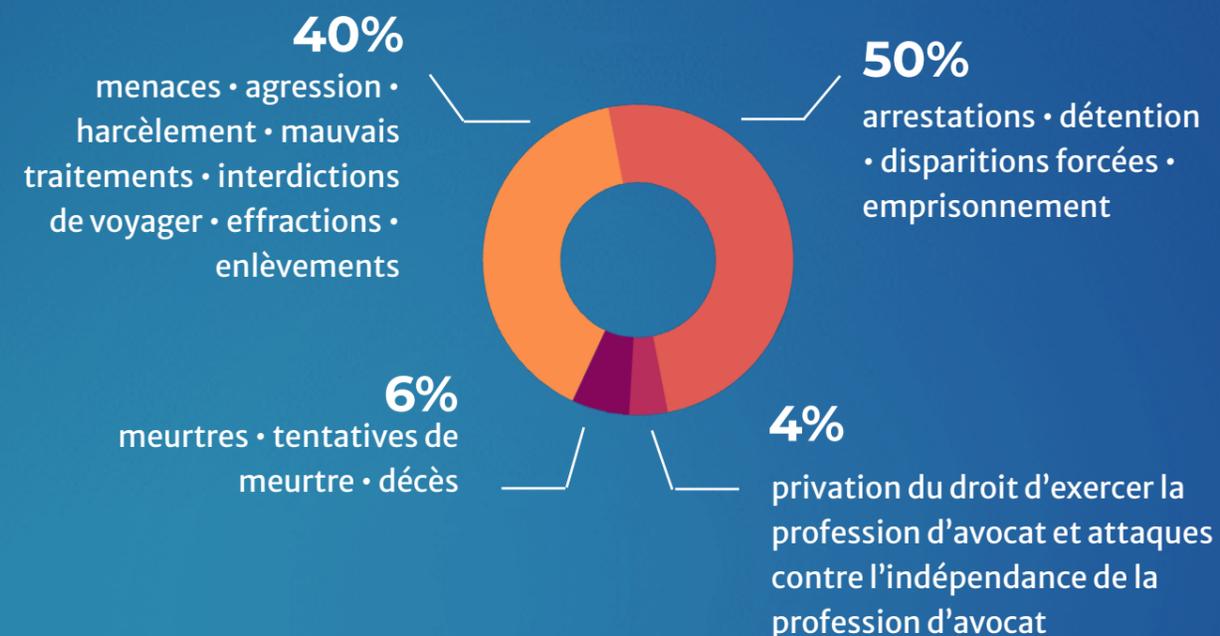
# 81

lettres de soutien aux avocats en danger envoyées dans

**40** pays à travers le monde



## Types d'attaques



## POINTS ESSENTIELS DE 2022

## Ukraine

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a été au centre des préoccupations du CCBE en 2022. Dès le début, le CCBE a pris des mesures pour apporter son aide grâce à diverses initiatives et a consacré divers webinaires, réunions et travaux à cette question. En outre, le CCBE est resté en contact étroit et constant avec le barreau ukrainien (UNBA), et l'a invité à prendre la parole et à faire part des évolutions à chaque comité permanent et session plénière qui ont eu lieu afin de s'assurer que l'assistance fournie est aussi efficace et utile que possible pour l'UNBA, les avocats et les citoyens ukrainiens. Le CCBE a également décidé de modifier le statut de membre de l'UNBA de membre observateur en membre associé lors de sa session plénière de novembre.

## Déclaration sur l'invasion de l'Ukraine et message vidéo

À la suite de l'attaque russe en Ukraine, une déclaration du CCBE a immédiatement été approuvée à l'unanimité lors de son comité permanent de février, appelant le procureur de la Cour pénale internationale à ouvrir une enquête immédiate en vue du procès du président de la Russie, Vladimir Poutine, et de ses complices. En parallèle, le président du CCBE, James MacGuill, a également préparé un message vidéo qui a été publié en même temps que la déclaration.

> Voir la déclaration vidéo officielle du CCBE sur l'invasion de l'Ukraine



## Lettre au procureur de la Cour pénale internationale sur la déclaration du CCBE

Le 4 mars 2022, une lettre du CCBE a été envoyée au procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Karim A.A. Khan QC, attirant l'attention sur la déclaration du CCBE sur l'invasion de l'Ukraine susmentionnée et offrant le soutien nécessaire du CCBE et de ses membres.

## Déclaration sur l'application de la directive pour l'octroi d'une protection temporaire à certaines personnes déplacées en raison de l'invasion russe de l'Ukraine

Une autre déclaration a été adoptée lors de la session plénière de mai du CCBE sur l'application de la directive pour l'octroi d'une protection temporaire (DPT) à certaines personnes déplacées en raison de l'invasion russe en Ukraine. Dans cette

déclaration, le CCBE a salué la décision historique du Conseil de l'UE d'accorder une protection aux Ukrainiens fuyant la guerre dans leur pays en activant la directive pour l'octroi d'une protection temporaire (DPT). Dans le même temps, le CCBE met en lumière plusieurs problèmes qui ont été identifiés au cours des deux premiers mois d'application de la directive et qui nécessitent une clarification ou suscitent des inquiétudes.



Lire le document

## Recommandations sur les qualifications des avocats ukrainiens

En outre, à la suite de l'approbation du comité permanent de juin, le CCBE a publié des recommandations pour les barreaux concernant les qualifications des avocats ukrainiens, en tenant compte de la recommandation de la Commission européenne sur la reconnaissance des qualifications des personnes fuyant l'invasion de l'Ukraine par la Russie.



Lire le document

## Formation des avocats

Le CCBE, en coopération avec la Fondation des avocats européens, a organisé deux webinaires dédiés aux effets de la situation en Ukraine et au rôle de la profession d'avocat. Le premier a eu lieu le 20 mai sur « L'Ukraine et la Cour pénale internationale (CPI) : le rôle des avocats européens ». Le webinaire, qui comprenait les présentations de plusieurs intervenants clés de la CPI, a fourni une introduction à la CPI et

→ Suite à la page 18

## → Suite : Formation des avocats

au Statut de Rome, notamment sur le rôle des avocats défendant des victimes devant la Cour. Le webinaire a également abordé l'application du principe de compétence universelle selon lequel les États peuvent poursuivre les criminels qui se trouvent sur leur territoire, indépendamment du lieu où les crimes ont pu être commis ou de la nationalité des auteurs et des victimes. L'événement a réuni plus de 200 participants et peut être regardé [ici](#).

Le deuxième webinaire conjoint CCBE-Fondation des avocats européens intitulé « Les sanctions de l'UE et l'Ukraine : le rôle de la profession d'avocat » a eu lieu le 15 juin. L'objectif de ce webinaire était d'aider les avocats européens à s'y retrouver dans les séries de sanctions de l'UE contre de la Russie. Cet événement a remporté un incroyable succès puisqu'il a rassemblé plus de 700 participants, ce qui constitue le plus grand nombre de participants à un webinaire CCBE-Fondation des avocats européens à ce jour. Au cours de l'événement, la Commission européenne, ainsi que plusieurs avocats et barreaux, ont réalisé des présentations. Les principaux résultats du webinaire sont disponibles [ici](#).

## Sanctions contre la Russie

Le CCBE a établi un groupe d'experts pour examiner les mesures liées aux sanctions qui ont des effets sur les services de conseil juridique à la suite de l'introduction le 6 octobre 2022 de mesures qui interdisent la fourniture de services de conseil juridique, directement ou indirectement, au gouvernement de la Russie ou à des



> De gauche à droite : Nadia Volkova, avocate ukrainienne, Valenty Gvozdiy, vice-président de l'UNBA, Lidiya Izovitova, présidente de l'UNBA, Marie Arena, présidente de la sous-commission « droits de l'homme » (DROI) du Parlement européen, Stefan von Raumer, président du comité Droits humains du CCBE, et James MacGuill, président du CCBE lors de la remise du Prix des droits humains du CCBE de 2022.

personnes morales, entités ou organismes établis en Russie. L'interdiction ne s'applique pas dans un certain nombre de circonstances. Le CCBE a examiné l'impact des sanctions et a été en contact avec la Commission pour demander des éclaircissements sur un certain nombre d'aspects. Le CCBE a également commencé à examiner la proposition de la Commission (de décembre 2022) pour une directive sur la définition des infractions pénales et des sanctions pour la violation des mesures restrictives de l'Union (sanctions). Le CCBE a également tenu plusieurs échanges avec la Commission européenne afin de discuter de plusieurs questions relatives à l'Ukraine, dont les sanctions. À la suite de la mise en œuvre des sanctions contre la Russie, la Commission européenne a créé un groupe de travail « Freeze and Seize » (gel et confiscation), qui vise à coordonner les actions européennes et nationales. Un sous-groupe du groupe de travail a également été créé et est coordonné par la DG Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux, qui examine les mesures possibles allant au-delà du gel des avoirs, par exemple la confiscation,

et comprend des représentants des États membres. Le CCBE a été invité à participer à une réunion avec le sous-groupe sur le gel des avoirs en avril, avec plusieurs autres associations européennes. Le CCBE a mené une enquête auprès de ses membres afin d'être en mesure de contribuer aux discussions et de déterminer si ses barreaux membres avaient besoin d'une assistance concernant les mesures liées aux sanctions. Il a également été régulièrement en contact avec l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA) à ce sujet.

## Journée européenne des avocats de 2022

À la lumière de l'invasion de l'Ukraine et des conséquences sur les populations concernées, le CCBE a choisi comme thème central de la



Journée européenne des avocats, le 25 octobre, « Faire prévaloir le droit en temps de guerre : le rôle des avocats ». L'objectif de ce thème était de souligner le rôle important que les avocats et les barreaux peuvent jouer en temps de guerre en sauvegardant les droits humains individuels. Les avocats jouent notamment un rôle important en temps de guerre en aidant les personnes fuyant les conflits et à la recherche d'un refuge. En étant présents aux frontières ou en ouvrant des points de contact offrant une assistance juridique aux réfugiés, les avocats contribuent à défendre le droit d'asile garanti par des instruments tels que la Charte des droits fondamentaux de l'UE (article 18) ou la Convention de Genève de 1951. Les avocats jouent également un rôle clé en ce qui concerne les sanctions imposées par les gouvernements en temps de guerre, tant en termes d'évaluation des effets des sanctions sur les services juridiques qu'en ce qui concerne le rôle des avocats dans leurs conseils aux clients sur la manière de se conformer aux mesures et aux sanctions. Plusieurs barreaux ont préparé des initiatives et des événements similaires afin de promouvoir cette journée et des thèmes importants.



Plus d'informations sur la Journée européenne des avocats [ici](#).

## Prix des droits humains du CCBE de 2022 : l'Ukraine à l'honneur

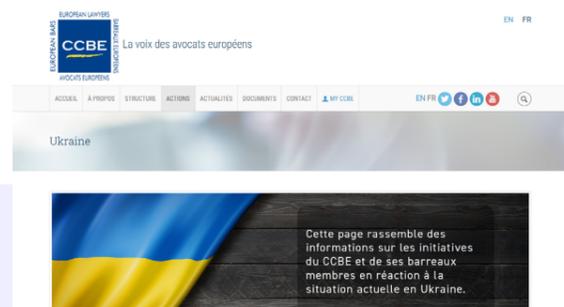
Comme indiqué dans la rubrique dédiée au Prix des droits humains du CCBE de 2022, le prix de cette année a été décerné lors de la session plénière de novembre à l'avocate ukrainienne Nadia Volkova et au barreau ukrainien (UNBA).

### → Suite des points essentiels de 2022 : Ukraine

Grâce à ce prix, le CCBE souhaite mettre en valeur le rôle important que la profession d'avocat joue pour les citoyens ukrainiens dans la défense de leurs droits fondamentaux. Il démontre également la nécessité de préserver l'intégrité de l'administration de la justice et l'état de droit, en particulier en temps de guerre.



Plus d'informations sur le Prix des droits humains du CCBE sont disponibles ici.



### La page web du CCBE consacrée à l'Ukraine

Dans le but de faciliter l'accès des avocats ukrainiens et des personnes nécessitant une assistance juridique, le CCBE a créé sur son site une page spécifiquement dédiée à la situation en Ukraine qui rassemble des informations sur les initiatives du CCBE et de ses barreaux membres. Un exemple est le lien vers une initiative du Programme de formation aux droits de l'homme des professionnels du droit (HELP) du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne qui implique la mise en place de services

d'assistance virtuels HELP en matière d'asile et de migration (eDesks) pour les avocats qui aident les personnes fuyant la guerre en Ukraine. Ces eDesks sont dirigés par des tuteurs HELP, parmi lesquels figurent des experts du CCBE. La page du CCBE, et en particulier cette initiative, a également été intégrée dans la rubrique Ressources générales des eDesks du Conseil de l'Europe, ce qui a permis de donner de la visibilité à la participation du CCBE et de permettre aux délégués nationaux de diffuser cette information

dans leur pays. En outre, la page comporte également une liste de points de contact nationaux ou locaux indiqués par les barreaux que peuvent contacter les personnes fuyant l'Ukraine et ayant besoin d'une assistance juridique. Cette liste a été régulièrement mise à jour depuis sa publication initiale et est désormais disponible en ukrainien. La Commission a également mis à jour et publié le document sur son site dédié à l'Ukraine, donnant ainsi plus de visibilité à cette initiative.

### Soutien et aide financière

Le CCBE ainsi que plusieurs de ses barreaux membres ont apporté un soutien financier qui soutiendra les avocats ukrainiens et leurs familles. ■



EN LIRE PLUS

## POINTS ESSENTIELS DE 2022

# Numérisation de la justice

Tout au long de l'année, le CCBE a organisé et s'est engagé dans de nombreuses initiatives sur la numérisation de la justice, celle-ci restant une priorité essentielle pour le CCBE en 2022 comme en 2021.

Alors que le CCBE accueille favorablement les initiatives qui soutiennent la numérisation des procédures judiciaires, encourageant l'interopérabilité des différents systèmes nationaux et soutenant l'adoption des nouvelles technologies dans le fonctionnement quotidien des systèmes judiciaires, il est vital de rester vigilant quant aux garanties qui doivent être mises en place pour protéger les droits fondamentaux et respecter les valeurs essentielles de la profession d'avocat. Cette préoccupation du CCBE a également été pleinement approuvée dans le discours de la directrice de la justice civile et commerciale, Salla Saastamoinen, lors de la session plénière de novembre du CCBE.

### Position sur la proposition e-ID : une bonne initiative mais quelques amendements et clarifications sont nécessaires

Le 1<sup>er</sup> avril 2022, le CCBE a adopté une prise de position en réponse à la proposition e-ID qui

révise le règlement e-IDAS. Le CCBE considère que la nouvelle proposition contribuera à un écosystème numérique de l'UE plus fort, plus sain, plus sûr et plus largement utilisé. Toutefois, le CCBE a également identifié diverses préoccupations qui sont exposées dans sa position.



Lire le document

### Position sur la proposition de règlement établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle (législation sur l'intelligence artificielle)

Tout au long de l'année, le CCBE a continué à suivre de près le processus législatif de l'UE sur l'utilisation de l'intelligence artificielle, ainsi que les travaux du Conseil de l'Europe pour un cadre juridique sur l'intelligence artificielle entrepris par le [Comité sur l'intelligence artificielle](#) (CAI), pour lequel le CCBE a participé à la réunion inaugurale du 4 au 6 avril 2022.

→ Suite à la page 22



> Péter Homoki, auteur du *Guide sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour les avocats et les cabinets d'avocats dans l'UE*

À cette fin, à la suite de la publication de la proposition de la Commission européenne sur la législation sur l'intelligence artificielle, le CCBE a adopté une position le 8 octobre 2022, qui a également été discutée et présentée à un ensemble d'eurodéputés. Ce document s'appuie sur les documents précédents du CCBE et élabore davantage sa position vis-à-vis de plusieurs aspects de la proposition de la législation sur l'intelligence artificielle.



Lire le document

## Position sur la proposition de règlement fixant des règles harmonisées pour l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données (règlement sur les données)

En réponse à la proposition de règlement de la Commission européenne fixant des règles harmonisées pour l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données (règlement sur les données), le CCBE a adopté une position le 11 novembre 2022. L'objectif de la proposition est de garantir l'équité dans la répartition de la valeur des données entre les acteurs de l'économie des données et de favoriser l'accès aux données et leur utilisation. Toutefois, le CCBE considère notamment que



Lire le document

## Position sur la proposition de règlement relatif à la numérisation de la coopération judiciaire et de l'accès à la justice dans les affaires transfrontières civiles, commerciales et pénales

Le 29 juillet 2022, le CCBE a adopté une position supplémentaire en réponse à la proposition de règlement de la Commission européenne sur la numérisation de la coopération judiciaire et de l'accès à la justice dans les affaires transfrontières civiles, commerciales et pénales. Cette position fait suite à plusieurs autres documents élaborés par le CCBE en 2021 concernant cette initiative.



Lire le document

## Déclaration sur le scandale Pegasus

Le 1<sup>er</sup> février 2022, le CCBE a publié une déclaration pour exprimer sa préoccupation profonde concernant le « scandale Pegasus »

le champ d'application personnel et matériel de la proposition de règlement sur les données est trop large, que le règlement sur les données devrait prévoir une disposition générale pour assurer une protection adéquate du secret professionnel et que le champ d'application et les conditions de mise à disposition des données aux organismes publics devraient être clarifiés.

et la surveillance ou surveillance potentielle des avocats, et a réitéré l'importance du secret professionnel. À cet égard, le CCBE a appelé les autorités nationales et européennes, par l'intermédiaire des institutions de l'UE et du Conseil de l'Europe, à prendre des mesures pour protéger et renforcer la confidentialité des communications avocat-client lorsque les technologies modernes sont utilisées et à garantir que les éléments relevant du secret professionnel soient hors de portée des opérations de surveillance par l'intermédiaire d'instruments de droit international, tels qu'une Convention européenne sur la profession d'avocat. Enfin, dans sa déclaration, le CCBE a invité les autorités nationales et européennes à prendre en considération ses recommandations sur la protection des droits fondamentaux dans le contexte de la « sécurité nationale », ainsi que celles sur la protection du secret professionnel dans le cadre des activités de surveillance.



Lire le document

## Déclaration commune pour demander à l'UE d'interdire les systèmes prédictifs et de profilage dans le maintien de l'ordre et la justice pénale dans la législation sur l'intelligence artificielle

Le CCBE a signé une déclaration commune publiée le 1<sup>er</sup> mars 2022 demandant à l'Union européenne d'interdire les systèmes d'intelligence artificielle prédictifs et de profilage dans le maintien de l'ordre et la justice pénale. La déclaration indique que

si des mesures importantes ont été prises pour réglementer les systèmes d'intelligence artificielle, y compris en matière de répression et de justice pénale, les institutions de l'UE et tous les États membres de l'UE devraient interdire les systèmes d'intelligence artificielle prédictifs et de profilage dans le maintien de l'ordre et la justice pénale dans la législation sur l'intelligence artificielle.



Lire le document

## Guide CCBE-Fondation des avocats européens sur l'utilisation de l'intelligence artificielle par les avocats et les cabinets d'avocats dans l'UE

La quatrième et dernière phase du projet conjoint du CCBE et de la Fondation des avocats européens « AI4Lawyers », financé avec le soutien du programme « Justice » de l'Union européenne, a été finalisée en 2022 sous la forme d'un [Guide sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour les avocats et les cabinets d'avocats dans l'UE](#). L'objectif du projet était de permettre aux avocats et aux cabinets d'avocats de petite et de moyenne taille de mieux comprendre comment saisir les occasions offertes par les nouvelles technologies, telles que les systèmes conversationnels qui peuvent ouvrir de

→ Suite à la page 24

Voir les vidéos des différentes présentations et des échanges sur la page web du CCBE dédiée à l'événement :



**Workshop on Digitalisation of justice: Towards an EU roadmap?**  
24 October 2022  
Organised by the Czech Presidency of the Council of the European Union in cooperation with the European Commission  
at the premises of the Permanent Representation of the Czech Republic to the EU  
Rue du Trône 130, 1050, Ixelles, Brussels

16:00 – 16:15  
Welcome speech  
Martin Šustř, Head of the Justice and Home Affairs Unit at the Permanent Representation of the Czech Republic to the EU

16:15 – 16:45  
Overview of EU measures by the European Commission  
The Commission will take stock of the recent and current initiatives on digitalisation of the EU area of justice.  
Areas and speakers:  
- Cristian Nicolau, DG JUST – the e-Evidence Digital Exchange System (e-EDS)  
- Hålab Klot, DG JUST – Digitalisation in the context of the Service of Documents and Taking of Evidence (recast) Regulations  
- Katerina Entcheva, DG JUST – Proposal on the digitalisation of cross-border judicial cooperation  
- Anna von Hamier, DG JUST – Proposal on establishing a Joint Investigations Teams (JITs) collaboration platform, Proposal on the counter-terrorism register

16:45 – 18:00  
Strategies for e-justice – is a roadmap for the digitalisation of justice needed?  
The goal of this panel discussion is to explore whether there is a need for a roadmap that would consolidate the current and expected digitalisation initiatives and help set out the implementation strategy in the field of e-Justice.  
Moderator: Pavel Loučocký, Researcher at the Institute of Law and Technology of Masaryk University, Czech Republic  
Speakers:  
- Pauline Dubarry, Permanent Representation of France to the EU, PRES Trio  
- Radek Měřka, Ministry of Justice of the Czech Republic, PRES Trio  
- Pontus Nilsson, Ministry of Justice of Sweden, PRES Trio  
- Alain Pilette, General Secretariat of the Council of the European Union

18:00 – 18:30 Coffee break

18:30 – 20:00  
Reflections and possible ways forward – what areas of digitalisation of justice should a potential roadmap prioritise?  
This moderated debate will bring the voices of different actors to the table and allow them to discuss outstanding challenges and opportunities at the Union level where digitalisation could bring value. Allowing them also the opportunity to suggest possible ways forward towards the definition of a potential roadmap.  
Moderator: Cristian Nicolau, Head of Unit JUST 03, European Commission  
Speakers:  
- Sandra Taal, Ministry of Justice and Security of the Netherlands  
- Representative of Spain (TBC)  
- Lesli Hommik, Permanent Representation of Estonia to the EU  
- Jorge Espina, Eurojust Cybercrime Team  
- Giampaolo Marozz, Council of the Notariats of the EU  
- Simone Cuomo, Council of Bars and Law Societies of Europe  
- Pavel Loučocký, Institute of Law and Technology, Masaryk University, Czech

nouveaux canaux de service aux clients. Plus précisément, le Guide aidera les avocats à mieux comprendre l'utilisation de l'intelligence artificielle et d'autres nouvelles technologies informatiques dans leur pratique quotidienne. L'approche du Guide est pédagogique et offre des informations pratiques sur les outils à utiliser et la manière de les utiliser.

Le Guide a été officiellement présenté lors d'une présentation publique organisée par le CCBE et la Fondation des avocats européens le 31 mars 2022. Après les discours d'ouverture du président du CCBE, James MacGuill, et du président du conseil d'administration de la Fondation des avocats européens, Péter Szabó, l'événement a été suivi de deux séances dédiées à (1) « La transformation numérique des cabinets d'avocats : défis et possibilités » et (2) « L'intelligence artificielle peut-elle rendre la justice ? ».



Lire le document

## World Justice Forum

Le 31 mai 2022, le secrétaire général du CCBE, Simone Cuomo, s'est adressé à la plénière du

World Justice Forum à La Haye sur le thème « *Realising Tech for Good: Political, Legal, and Ethical Challenges* ». Dans sa présentation, il a notamment indiqué que, « avec les grands avantages offerts par la technologie, vient aussi une grande responsabilité pour s'assurer que l'utilisation des technologies dans la justice reste éthique, équitable et centrée sur l'humain ».

## Séance de l'IBA à Miami « Les «mauvais clients» méritent-ils de «bons» avocats ? »

Le 3 novembre 2022, le secrétaire général du CCBE, Simone Cuomo, a participé à une séance dans le cadre de la conférence annuelle 2022 de l'Association internationale du barreau à Miami sur le thème « Les «mauvais clients» méritent-ils de «bons» avocats ? ». Dans son discours, il a souligné le fait que le droit d'accès à un avocat devrait, de toute évidence, toujours être garanti à toute personne accusée d'une infraction pénale. Cependant, concernant les services juridiques en général, il est important que les avocats soient encouragés à toujours considérer les implications plus larges de

leur travail et qu'ils soient soutenus pour empêcher leurs clients d'utiliser leurs conseils à mauvais escient pour des activités illégales ou des abus de procédure judiciaire.

## Atelier sur la numérisation de la justice : vers une feuille de route européenne ?

Le 24 octobre 2022, le secrétaire général du CCBE, Simone Cuomo, a participé à un atelier portant sur une éventuelle feuille de route concernant la numérisation de la justice dans l'UE, qui était organisé par la présidence tchèque du Conseil de l'UE. Dans sa présentation aux responsables gouvernementaux, il a précisé que « lors de la numérisation des procédures judiciaires, les gouvernements devraient s'efforcer d'améliorer la justice, plutôt que de rechercher simplement des avantages en termes de coûts ou des gains d'efficacité. Si l'objectif est uniquement de rendre la justice moins chère, la qualité de la justice en souffrira certainement. En revanche, si la numérisation est utilisée comme un moyen d'améliorer le processus judiciaire en veillant à ce que les besoins de toutes les parties soient correctement pris en compte et intégrés au processus, la justice en ligne a alors le potentiel d'accroître l'accès à la justice ».



> Le président du CCBE s'adressant à la séance de l'IBA à Miami sur le thème « *Reversing the Rule of Law deficit in Europe: how commercial law firms can help* ».

## Forum des professions juridiques de l'UE sur le thème « Maintenir l'attractivité des professions juridiques : comment anticiper les tendances à venir »

Le 2 décembre 2022, des représentants du CCBE ont participé à la première conférence du Forum des professions juridiques de l'UE, qui est animé par l'Académie de droit européen et rassemble de nombreuses organisations européennes de professions juridiques. Dans le cadre de la participation du CCBE, le président du comité Avenir de la profession et des services juridiques du CCBE, Christian Lemke, et la présidente du comité Responsabilité sociale des entreprises du CCBE, Alix Frank-Thomasser, ont respectivement fait des présentations lors de la deuxième séance de la conférence sur l'image des professions juridiques et de la troisième session sur l'accès aux professions juridiques. Dans son discours, Christian Lemke a notamment décrit les effets des *LegalTech* à la fois sur les attentes du public vis-à-vis du système judiciaire et sur les compétences requises des futurs avocats. Il a également souligné la nécessité pour les professionnels du droit d'investir dans la numérisation afin de répondre à ces attentes. Alix Frank-Thomasser a par ailleurs rappelé que la pandémie de Covid-19 a agi comme un catalyseur pour stimuler les évolutions numériques, et qu'il est primordial que les professionnels du droit gèrent avec succès la numérisation, l'automatisation, l'intelligence artificielle et le travail à distance. ■

## POINTS ESSENTIELS DE 2022

# Défense du principe de non-assimilation des avocats à leurs clients



Des événements récents au niveau européen et international ont donné lieu à des situations où les avocats ont été présentés comme des facilitateurs de pratiques illégales ou contraires à l'éthique (voir le [point essentiel](#) concernant le rôle des avocats en relation avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie). Le CCBE et ses barreaux membres ont jugé important de préciser qu'ils ne cautionneraient jamais les actions d'un avocat qui participerait sciemment aux activités criminelles d'un client, qu'elles soient liées au blanchiment de capitaux, à la fraude fiscale ou à toute autre activité criminelle. Cependant, les récentes propositions auraient des effets graves sur la profession d'avocat et la société de manière plus large. Le CCBE a estimé à cet effet qu'il était vital d'en faire une priorité et d'élever la voix pour s'assurer que les risques et les conséquences des mesures proposées soient expliqués et compris.

## Réponse à la consultation publique sur la lutte contre le rôle des facilitateurs

Le CCBE a adopté sa réponse à la consultation de la Commission européenne sur « Évasion fiscale et planification fiscale agressive dans l'UE - s'attaquer au rôle des facilitateurs ». Dans sa réponse, le CCBE réaffirme qu'il condamne fermement tout avocat se livrant à des activités illicites et rappelle que de tels avocats s'exposent à la fois à des poursuites pénales devant les tribunaux ordinaires et à des sanctions disciplinaires, notamment la radiation du barreau. Le CCBE s'oppose toutefois fermement à la catégorisation générique des avocats comme « facilitateurs ». Les avocats sont véritablement des « gardiens » et non des « facilitateurs ». Comme le souligne l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « La plupart des professionnels sont intègres et remplissent une mission importante en

aidant les entreprises et les particuliers à comprendre et à respecter la loi, et le système financier à fonctionner sans heurts. Il convient de les distinguer d'un petit groupe d'experts qui mettent leurs compétences et leur connaissance du droit à profit pour inciter leurs clients à commettre des infractions et leur proposer des services en vue de faciliter ces opérations ».

[Lire le document](#)

## Guide *La responsabilité sociale des entreprises et la profession d'avocat : considérations importantes pour les barreaux et les avocats*

Le CCBE a adopté son guide *La responsabilité sociale des entreprises et la profession d'avocat : considérations importantes pour les barreaux et les avocats*. Le CCBE suit depuis

de nombreuses années les évolutions dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et ses effets sur la profession d'avocat en général. Le guide adopté, destiné aux avocats, aux cabinets d'avocats et aux barreaux, donne un aperçu des évolutions sociales et politiques récentes en matière de RSE et peut ainsi servir d'outil pour examiner les questions importantes dans la pratique de la profession d'avocat aujourd'hui. Ce guide s'appuie sur les précédents guides du CCBE, le dernier datant de 2017, et comporte deux listes actualisées de questions pratiques pour l'auto-évaluation, l'une s'adressant spécifiquement aux avocats et aux cabinets d'avocats, et l'autre aux barreaux.

[Lire le document](#)

→ Suite à la page 28



→ Suite : « Défendre le principe de non-assimilation des avocats à leurs clients »

“

**Le CCBE et ses barreaux membres ont jugé important de préciser qu'ils ne cautionneraient jamais les actions d'un avocat qui participerait sciemment aux activités criminelles d'un client, qu'elles soient liées au blanchiment de capitaux, à la fraude fiscale ou à toute autre activité criminelle. Cependant, les récentes propositions auraient des effets graves sur la profession d'avocat et la société de manière plus large. Le CCBE a estimé à cet effet qu'il était vital d'en faire une priorité et d'élever la voix pour s'assurer que les risques et les conséquences des mesures proposées soient expliqués et compris.**

”

## Conférence sur le rôle des avocats après la pandémie en 2022 : la dynamique du travail dans des sociétés polarisées, l'image changeante des avocats et l'évolution de la pratique juridique

En conjonction avec le comité permanent de juin du CCBE, une conférence conjointe a été organisée par le CCBE et la Fédération des barreaux d'Europe (FBE) sur « Le rôle des avocats après la pandémie en 2022 : la dynamique du travail dans des sociétés polarisées, l'image changeante des avocats et l'évolution de la pratique juridique ». Plusieurs questions importantes ont été abordées lors de la conférence, notamment la promotion de la responsabilité sociale et la lutte contre les litiges abusifs, ainsi que l'innovation et la numérisation de la pratique juridique (voir le [point essentiel](#) précédent pour plus d'informations sur les travaux du CCBE concernant la numérisation).

## Réunion avec le groupe de travail de l'OCDE sur les délits fiscaux et autres délits

Comme l'année précédente, le CCBE a été invité à une autre réunion le 29 juin 2022 avec le groupe de travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les délits fiscaux et autres délits. Le groupe de travail est composé de représentants de plus de 40 pays et les délégués provenaient

principalement de trois types d'institutions : les administrations fiscales, les ministères des finances et les services répressifs (police, procureurs, etc.). Lors de cette réunion, le CCBE était représenté par son président, James MacGuill, le président du comité Fiscalité du CCBE, Jacques Taquet, le président du comité Lutte contre le blanchiment de capitaux, Rupert Manhart, le président du comité Déontologie, Bertrand Debosque, et le directeur des affaires publiques du CCBE, Peter McNamee. Au cours d'une des séances de la réunion sur « Le rôle des associations professionnelles dans la lutte contre la criminalité des professionnels », le CCBE a eu l'occasion de présenter ce que les associations professionnelles font dans le domaine de la prévention, et tout le travail et toutes les mesures mis en place pour lutter contre la criminalité des professionnels. ■

## POINTS ESSENTIELS DE 2022

## Convention européenne sur la protection de la profession d'avocat

Depuis leur lancement en 2017, le CCBE soutient fortement les travaux menés par le Conseil de l'Europe sur l'établissement d'un nouvel instrument juridique sur la protection de la profession d'avocat. Le CCBE est fermement convaincu qu'un instrument juridique contraignant est nécessaire afin de répondre aux attaques et défis croissants auxquels la profession d'avocat est confrontée et qui portent directement atteinte au respect de l'état de droit et l'accès à la justice des clients des avocats.

## Vers un nouvel instrument juridique

Depuis janvier 2022, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a créé un [Comité d'experts sur la protection des avocats \(CJ-AV\)](#). Le comité est chargé d'élaborer un instrument juridique visant à renforcer la protection de la profession d'avocat et le droit d'exercer la profession sans préjudice ni contrainte, sous les auspices du Comité des Ministres et du Comité européen de coopération juridique (CDCJ).

Le CJ-AV est composé de 15 représentants des États membres, ainsi que de participants et d'observateurs, dont le CCBE, comme indiqué dans le [mandat adopté](#). En tant qu'observateur, le CCBE a activement contribué aux travaux du CJ-AV pendant et entre les trois réunions du CJ-AV organisées en 2022. Trois réunions supplémentaires seront organisées en 2023 afin de poursuivre les discussions sur le contenu de ce futur instrument juridique.



> Laurent Pettiti, président du groupe de travail Convention européenne du CCBE en tant que représentant du CCBE dans les réunions du CJ-AV.

## Nouveau statut d'observateur du CCBE

En relation avec les travaux du CJ-AV, mais aussi avec les activités du CCBE de manière plus large, le [Comité européen de coopération juridique \(CDCJ\)](#) a décidé, lors de sa 99<sup>e</sup> réunion plénière en novembre 2022, d'accorder le statut d'observateur au CCBE afin de contribuer à la réalisation de ses objectifs.

Depuis sa création en 1963, le CDCJ est responsable des activités normatives du Conseil de l'Europe dans le domaine du droit public et privé. Les réalisations du CDCJ se trouvent notamment dans le grand nombre d'instruments juridiques internationaux contraignants ou non contraignants qu'il a préparés pour le Comité des Ministres.

## Rapport du rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats

Le CCBE a participé à la cinquantième réunion du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève, où le rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats, Diego García-Sayán, a présenté son [rapport](#) sur la « Protection des avocats contre les ingérences indues dans l'exercice libre et indépendant de leur profession ».

Dans ses remarques finales au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le rapporteur spécial a évoqué en particulier sa gratitude envers le CCBE pour sa coopération et sa [contribution](#) à la préparation du rapport, faisant l'éloge de son travail pour la « défense de la défense ». Il a terminé sa présentation en lançant un nouvel appel aux États membres du Conseil de l'Europe pour qu'ils soutiennent l'adoption d'un instrument juridique contraignant sur la protection de l'exercice libre et indépendant de la profession d'avocat, ouvert à l'adhésion des États non membres du Conseil de l'Europe. ■



Voir la vidéo de présentation du rapport au Conseil des droits de l'homme de l'ONU en rediffusion



Voir l'entretien vidéo du CCBE avec le rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats

## POINTS ESSENTIELS DE 2022

## Environnement et changement climatique

La protection de l'environnement et les défis pressants posés par la crise climatique actuelle affectent directement les libertés et droits fondamentaux des citoyens, ainsi que le droit d'accès à la justice. En tant qu'organisation clé représentant la profession d'avocat en Europe et défendant l'état de droit, les droits fondamentaux et les droits humains, le CCBE, ainsi que ses barreaux membres, ont un rôle à jouer dans la lutte contre la crise climatique et ses conséquences sur la profession d'avocat. En outre, un engagement fort de la profession d'avocat à s'impliquer dans les efforts législatifs et politiques actuels et à venir pour faire face à la crise climatique est crucial et devrait être davantage encouragé.

À cette fin, le CCBE a créé un nouveau comité Environnement et changement climatique au début de l'année 2022 pour traiter des questions liées à l'environnement et au changement climatique lorsqu'elles concernent la profession d'avocat. Au cours de sa première année d'existence, le comité s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter de divers aspects du changement climatique et de l'environnement, et de leurs effets sur la profession d'avocat. Le comité s'est exprimé sur le contenu d'un rapport de la Fondation des avocats européens sur



les effets du changement climatique sur les droits fondamentaux des citoyens de l'UE du point de vue des avocats. En outre, le CCBE a participé à plusieurs événements, notamment à la Rencontre internationale entre les barreaux sur le changement climatique organisée par la *Law Society of England and Wales* et à l'atelier sur la « Mise en œuvre du devoir de vigilance en matière de droits de l'homme et de protection de l'environnement » coorganisé par le Comité

directeur pour les droits de l'homme (CDDH) du Conseil de l'Europe et la Division des défis transversaux et des projets multilatéraux du Conseil de l'Europe.

Le comité a également mené une réflexion approfondie sur l'approche à adopter pour ses travaux à venir. Les résultats de ces réflexions devraient être publiés dans le courant de l'année 2023.

Par ailleurs, dans le cadre de ses relations avec le Conseil de l'Europe, le CCBE a suivi de

près les travaux du Groupe de rédaction du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDHENV). Le CCBE a en particulier contribué aux travaux sur la [recommandation](#) révisée sur les droits de l'homme et la protection de l'environnement appelant les 46 États membres du Conseil de l'Europe à envisager activement de reconnaître, au niveau national, le droit à un environnement propre, sain et durable, comme un droit de l'homme.

En 2022, le CDDH a également publié la troisième édition de son Manuel sur les droits de l'homme et l'environnement, que le CCBE a diffusé auprès de ses membres. L'objectif de ce Manuel est de promouvoir une meilleure compréhension de la relation entre les droits humains et l'environnement. Il examine comment la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte sociale européenne, en particulier, contribuent au renforcement de la protection de l'environnement au niveau national, à travers la jurisprudence évolutive de la Cour européenne des droits de l'homme et les conclusions et décisions du Comité européen des droits sociaux. Le Manuel présente également en annexe des exemples de bonnes pratiques nationales parmi les États membres. ■



**Voir l'entretien vidéo du président du comité Environnement et changement climatique du CCBE, Jean-Marc Gollier**

# Comités et groupes de travail

## APERÇU DES PUBLICATIONS EN 2022

### Déontologie : Vers un modèle de code de déontologie

- Premiers commentaires du CCBE sur les recommandations du Parlement européen à la Commission sur le financement privé responsable du règlement de contentieux (13/05/2022)

### Services juridiques internationaux

- Recommandation du CCBE sur les qualifications des avocats ukrainiens (24/06/2022)
- Lignes directrices du CCBE pour un (statut) modèle de consultant juridique étranger (25/11/2022)

### Droit privé européen

- Remarque introductive à la consultation de la Commission européenne sur l'amélioration du respect des droits des consommateurs dans toute l'UE (24/06/2022)

### État de droit

- Contribution du CCBE au rapport 2022 sur l'état de droit (25/02/2022)

### Responsabilité sociale des entreprises

Guide : *La responsabilité sociale des entreprises et la profession d'avocat : considérations importantes pour les barreaux et les avocats*

### Droit de la famille et des successions

- Réponse du CCBE à la consultation de la Commission européenne sur la protection transfrontalière des adultes vulnérables (25/02/2022)
- Observations préliminaires du CCBE sur la création d'un instrument européen sur la parentalité (29/07/2022)

### Fiscalité

- Déclaration du CCBE sur les taux de TVA applicables aux services juridiques en réaction au projet de directive du Conseil du 7 décembre 2021 (01/04/2022)
- Réponse du CCBE à la consultation publique sur la lutte contre le rôle des facilitateurs (07/10/2022)

### Droit des technologies

Guide sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour les avocats et les cabinets d'avocats dans l'UE

- Déclaration conjointe pour demander à l'UE d'interdire les systèmes prédictifs et de profilage dans la police et la justice pénale dans le domaine de l'intelligence artificielle (01/03/2022)
- Position du CCBE sur la proposition de règlement relatif à la numérisation de la coopération judiciaire et de l'accès à la justice dans les affaires transfrontières civiles, commerciales et pénales (29/07/2022)
- Position du CCBE sur la proposition e-ID (01/04/2022)
- Position du CCBE sur la proposition de règlement fixant des règles harmonisées pour l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données (règlement sur les données) (25/11/2022)

## Délégation permanente auprès de la Cour européenne des droits de l'homme

- Proposition de nouvel article 44F et proposition de modification de l'article 33 § 1 du règlement de la Cour (20/05/2022)



## Droits humains

- Le CCBE a envoyé 81 lettres de soutien aux avocats en danger dans 40 pays à travers le monde.
- Déclaration commune de soutien aux défenseurs du parc Gezi (Turquie) (29/04/2022)
- Journée internationale du procès équitable 2022 : déclaration commune sur la situation en Égypte (17-18/06/2022)
- Déclaration commune sur le maintien en détention administrative et le harcèlement par des procédures judiciaires de Salah Hammouri (09/08/22)
- Déclaration orale conjointe lors de la 51<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies : « Dialogue interactif sur la mise à jour orale intérimaire de la Haute-Commissaire sur la situation des droits de l'homme au Bélarus » (23/09/2022)
- Déclaration orale conjointe sur la situation des avocats et des droits humains au Bélarus à la conférence de l'OSCE sur la dimension humaine à Varsovie (04/10/2022)
- Déclaration commune demandant la libération de Li Yuhan (29/11/2022)



## Migration

- Liste des points de contact que peuvent contacter les personnes fuyant l'Ukraine et ayant besoin d'une assistance juridique (20/04/2022)
- Déclaration du CCBE en faveur du renforcement des garanties procédurales essentielles pour les mineurs non accompagnés dans les procédures transnationales (13/05/2022)
- Déclaration du CCBE sur l'application de la directive pour l'octroi d'une protection temporaire à certaines personnes déplacées en raison de l'invasion russe de l'Ukraine (13/05/2022)
- Déclaration du CCBE à la suite de la mort de migrants qui tentaient de passer du Maroc à Melilla (04/08/2022)
- Recommandations du CCBE sur un cadre d'aide juridique dans le domaine de la migration et de la protection internationale (25/11/2022)

## Délégation permanente auprès de la Cour de justice et du Tribunal de l'Union européenne et de la Cour AELE

- Observations préliminaires du CCBE sur les futures modifications du règlement de procédure du Tribunal et l'évolution vers un système intégré de gestion des affaires (01/04/2022)



## Surveillance

- Déclaration du CCBE sur le scandale Pegasus (01/02/2022)
- Position du CCBE sur la proposition de règlement établissant des règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants (25/11/2022)
- Lettre ouverte du CCBE sur la signature et la ratification du deuxième protocole additionnel à la Convention de Budapest (27/04/2022)

# Comités et groupes de travail

## APERÇU DES ACTIVITÉS EN 2022

PRÉSIDENTE : ELISABETH SCHEUBA (AUTRICHE)

### Accès à la justice

Le comité a analysé la proposition de directive sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives, a réalisé une enquête sur plusieurs aspects du projet de directive et a travaillé sur la position du CCBE. En outre, le comité a suivi les travaux du [groupe d'experts contre les SLAPP](#) de la Commission européenne, ainsi que les travaux du Parlement européen et du Conseil sur la proposition de directive.

À la suite de la demande officielle du CCBE, le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) du Conseil de l'Europe a accordé au CCBE le statut d'observateur au sein de son Comité d'experts sur les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (MSI-SLP). Le comité a donc suivi les travaux du MSI-SLP du Conseil de l'Europe et a analysé le projet de recommandation sur les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (SLAPP).

Comme les années précédentes, le comité a également discuté du contenu du [tableau de bord de la justice dans l'UE](#) et a apporté son soutien à la Commission européenne en ce qui concerne la collecte de données sur le montant des frais de justice, les critères d'éligibilité financière à l'aide juridique en matière de droit civil et commercial dans les États membres de l'UE, ainsi que sur l'indépendance des barreaux et des avocats pour l'édition annuelle du [tableau de bord de la justice dans l'UE](#).

Le comité a également discuté de plusieurs aspects de l'aide juridique et a poursuivi ses travaux sur la mise à jour des recommandations du CCBE en matière d'aide juridique adoptées en 2018.

Enfin, à la demande de ses membres, le comité a réalisé quelques enquêtes sur le contrôle juridictionnel et la longueur des mémoires dans les procédures d'appel.



PRÉSIDENT : RUPERT MANHART (AUTRICHE)

### Lutte contre le blanchiment de capitaux

En 2022, le comité Lutte contre le blanchiment de capitaux a continué à suivre les travaux des institutions sur le paquet anti-blanchiment publié en juillet 2021. Le CCBE a été en contact régulier avec les colégislateurs (le Conseil et le Parlement européen), et le CCBE a, par exemple, analysé des projets de rapports émis par les députés-rapporteurs et soumis des propositions de modifications de ces rapports, et participé à une audition publique au Parlement européen concernant les propositions de sixième directive anti-blanchiment, de règlement anti-blanchiment et de règlement instituant l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Conformément à sa [position](#) adoptée en décembre 2021 et compte tenu des positions des colégislateurs, le CCBE a insisté dans ses communications et contacts sur le fait que les nouvelles dispositions relatives à la surveillance

par les autorités nationales et par un organe européen supranational comportent le risque d'éroder l'indépendance des avocats et des barreaux par rapport aux gouvernements et autres acteurs étatiques. Ces propositions devraient veiller à ce que ni les États membres ni l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux, en tant qu'organe de contrôle européen, ne puissent s'ingérer directement ou indirectement dans l'indépendance des avocats, qui fait partie intégrante de l'état de droit.

Tout au long de l'année, le CCBE a également participé à une série de réunions du Réseau d'experts sur la transparence des bénéficiaires effectifs (NEBOT). Le CCBE a contribué à l'un des documents qui constituait le résultat des travaux du NEBOT et qui a été transmis à la Commission européenne.

PRÉSIDENTE : ANTIGONI ALEXANDROPOULOU (GRÈCE)

## Droit des sociétés

Le comité Droit des sociétés a suivi plusieurs initiatives politiques, notamment sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, les rapports d'entreprises, le devoir de vigilance en matière de durabilité des entreprises et le plan d'action de l'union des marchés

des capitaux. En outre, la présidente du comité a été invitée à une réunion avec la DG JUST de la Commission européenne pour discuter des points de vue des experts du comité par rapport à la proposition législative à venir sur l'amélioration du droit des sociétés numérique.

PRÉSIDENTE : ALIX FRANK-THOMASSER (AUTRICHE)

## Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

Le comité RSE a examiné plusieurs propositions de la Commission européenne, notamment sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises et le devoir de vigilance en matière de durabilité des entreprises. Le comité a également suivi et contribué aux travaux de divers autres comités du CCBE, tels que le comité Accès à la justice sur les poursuites

stratégiques contre la mobilisation publique et le comité Environnement et changement climatique. En outre, une mise à jour du guide *La responsabilité sociale des entreprises et la profession d'avocat : considérations importantes pour les barreaux et les avocats* a été adoptée lors de la session plénière du 25 novembre 2022.

PRÉSIDENT : ONDREJ LACIAK (SLOVAQUIE)

## Droit pénal

Le 15 septembre, des représentants du CCBE, ainsi que des confrères de la *European Criminal Bar Association* (ECBA), ont tenu une réunion avec le Parquet européen. La réunion a été extrêmement constructive et informative, et a abordé un large éventail de questions d'importance pour les praticiens de la défense, telles que les recours dans les affaires transfrontalières, la mise en

œuvre des garanties procédurales, la communication entre la défense et l'accusation et le rôle des « membres non participants ».

En outre, le 26 septembre, le CCBE a également participé à une conférence organisée par la présidence tchèque à Prague sur le thème « Bilan et perspective du droit pénal de l'UE et sa mise en œuvre dans les États membres » et à une

réunion d'experts les 3 et 4 octobre à Vienne organisée par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sur l'accès à un avocat et le mandat d'arrêt européen.

Le CCBE a également envoyé une lettre à la présidence tchèque du Conseil de l'UE (qui a commencé en juillet 2022) et une lettre à la présidence suédoise (débutant en janvier 2023). Ces lettres concernaient un certain nombre de questions, dont le besoin spécifique de garanties procédurales supplémentaires. Dans

ses lettres, le CCBE constate que les procédures pénales varient énormément d'une juridiction européenne à l'autre et qu'il en va de même pour le niveau de protection juridique offert aux personnes soupçonnées dans les procédures pénales. Le CCBE exprime l'espoir que la présidence tchèque et la présidence suédoise partageront le point de vue du CCBE selon lequel un espace efficace de coopération judiciaire européenne en matière pénale ne peut être atteint que si les garanties équitables et nécessaires n'ont pas été compromises.

PRÉSIDENT : BERTRAND DEBOSQUE (FRANCE)

## Déontologie

En 2022, le comité Déontologie a rédigé les *commentaires du CCBE*, qui ont été adoptés en mai, sur les recommandations du Parlement européen à la Commission européenne sur le financement privé responsable du règlement de contentieux. Le comité a par ailleurs examiné les recommandations de la Commission européenne sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives en ce qui concerne les règles déontologiques qui régissent la

conduite des professionnels du droit et les sanctions disciplinaires.

Par ailleurs, à la suite de l'adoption du code modèle du CCBE en 2021, le comité a lancé en 2022 l'évaluation et la révision du *Code de déontologie des avocats européens du CCBE*. Il a également continué à répondre aux demandes des délégations du CCBE sur l'application du Code de déontologie du CCBE et a discuté du projet de création d'une base de données de la profession d'avocat en Europe.



PRÉSIDENT : JEAN-MARC GOLLIER (BELGIQUE)

## Environnement et changement climatique

Au début de l'année 2022, le CCBE a créé un comité Environnement et changement climatique qui traitera des questions liées à l'environnement et au changement climatique lorsqu'elles concernent la profession d'avocat. Le comité a tenu plusieurs réunions tout au long de l'année pour discuter de divers aspects du changement climatique et de l'environnement, et de leurs effets sur la profession d'avocat. Le comité s'est notamment exprimé sur le contenu d'un rapport de la Fondation des avocats européens sur les effets du changement climatique sur les droits fondamentaux des citoyens de l'UE du point de vue

des avocats.

En outre, le CCBE a participé à plusieurs événements, notamment à la Rencontre internationale entre les barreaux sur le changement climatique organisée par la *Law Society of England and Wales*, et à l'[atelier](#) sur la « Mise en œuvre du devoir de vigilance en matière de droits de l'homme et de protection de l'environnement » coorganisé par le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) du Conseil de l'Europe et la Division des défis transversaux et des projets multilatéraux du Conseil de l'Europe.

PRÉSIDENT : JOANNA WISŁA-PŁONKA (POLOGNE)

VICE-PRÉSIDENTS : ALDO BULGARELLI (ITALIE) ET MICHAEL JÜRGEN WERNER (ALLEMAGNE)

## Avocats.eu

Le comité Avocats.eu a examiné les questions relatives à la pratique transfrontalière des avocats dans l'Union européenne et a continué à suivre les évolutions politiques et les études initiées par la Commission européenne en matière de réglementation des avocats. Le comité a préparé une lettre que le CCBE a envoyée à la DG GROW de la Commission européenne concernant une étude qu'elle mène actuellement.

Enfin, le comité a continué à explorer les moyens d'améliorer la coopération entre les barreaux dans les questions transfrontalières. Dans ce contexte, une réunion a été consacrée en novembre au système d'information du marché intérieur (IMI), où les fonctionnalités de cette plateforme ont été présentées et discutées avec la Commission européenne.

PRÉSIDENT : LAURENT PETTITI (FRANCE)

## Convention européenne sur la profession d'avocat

En janvier 2022, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a établi un [Comité d'experts sur la protection des avocats \(CJ-AV\)](#) chargé d'élaborer un instrument juridique visant à renforcer la protection de la profession d'avocat et le droit d'exercer la profession sans préjudice ni contrainte, sous les auspices du Comité des Ministres et du Comité européen de coopération juridique (CDCJ). En tant qu'observateur, le CCBE a, avec l'aide du

groupe de travail, activement contribué aux travaux du CJ-AV pendant et entre les trois réunions du CJ-AV organisées en 2022. Trois réunions supplémentaires seront organisées en 2023 pour poursuivre les discussions et finaliser le contenu de ce futur instrument juridique.

PRÉSIDENT : PEDRO PORTELLANO DÍEZ (ESPAGNE)

## Droit privé européen

Le comité Droit privé européen a continué à discuter de l'initiative de la Commission européenne sur l'adaptation des règles de responsabilité à l'ère numérique et à l'intelligence artificielle, et a ensuite analysé les deux propositions de la Commission européenne publiées le 29 septembre concernant la révision de la directive sur la responsabilité du fait des produits et d'une directive sur l'adaptation des règles de responsabilité civile non contractuelle à l'intelligence artificielle. Dans le même ordre d'idées, le CCBE a nommé le président en tant que conseiller concernant un projet de l'Institut de droit européen (ELI) sur la réforme de la directive sur la responsabilité du fait des produits.

En outre, le comité a préparé les [remarques introductives](#) et la réponse du

CCBE à la consultation de la Commission européenne sur l'amélioration du respect des droits des consommateurs dans toute l'UE, qui a été adoptée le 24 juin. Les réponses à cette consultation aideront la Commission européenne à évaluer la progression de la mise en œuvre du règlement sur la coopération en matière de protection des consommateurs, du règlement sur le règlement extrajudiciaire des litiges et de la directive sur le règlement en ligne des litiges.

En outre, le comité a analysé d'autres initiatives de la Commission européenne, notamment l'initiative concernant la directive sur les voyages à forfait, et a fourni aux autres comités du CCBE des informations sous l'angle du droit privé européen.

PRÉSIDENTE : KATELL DROUET-BASSOU (FRANCE)

## Droit de la famille et des successions

Le principal centre d'intérêt du comité en 2022 était l'initiative de la Commission européenne sur la création d'un instrument européen relatif à la reconnaissance de la parentalité entre les États membres. Le comité a tenu plusieurs réunions, en plus d'assister à des événements organisés par la Commission européenne à l'intention des parties prenantes, pour discuter de cette question et a préparé des [observations préliminaires](#), qui ont été adoptées le 29 juillet et ont suscité un grand intérêt de la part des institutions de l'UE. Après un certain retard, la Commission européenne a publié le 7 décembre sa proposition de règlement du Conseil relatif à la compétence, à la loi applicable, à la reconnaissance des décisions et à l'acceptation des actes authentiques en matière de filiation, ainsi qu'à la création d'un certificat européen de filiation, que le comité analysera et au sujet de laquelle il préparera une position en 2023.

Le comité Droit de la famille et des successions a également continué à suivre plusieurs autres initiatives de la Commission européenne, ainsi que d'autres organisations telles que la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) et l'Institut européen du droit (ELI). À titre d'exemple, le 29 juillet, le CCBE a fourni une [réponse](#) à la consultation de la Commission européenne sur la protection transfrontalière des adultes vulnérables. Par la suite, la présidente

du comité a représenté le CCBE à plusieurs événements de la Commission européenne, notamment un groupe de discussion sur les coûts des procédures transfrontalières dans le domaine de la protection des adultes, une réunion des parties prenantes et un atelier sur la protection transfrontalière des adultes vulnérables.

La présidente du comité a également été invitée à une conférence et à une audition des parties prenantes à Dublin, en Irlande. La conférence était organisée sous la présidence irlandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement. L'audition qui a suivi le lendemain, portait sur l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents et de placement et était organisée par le Conseil de l'Europe, par l'intermédiaire de son Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE).

En outre, le comité a particulièrement renforcé ses liens avec le Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale sur la coopération judiciaire, ainsi qu'avec l'Académie internationale des avocats de la famille (IAFL) en 2022, notamment pour discuter de la situation des enfants ukrainiens.

PRÉSIDENT : CHRISTIAN LEMKE (ALLEMAGNE)

## Avenir de la profession et des services juridiques

En 2022, le comité Avenir a travaillé sur l'initiative du CCBE concernant l'innovation dans les services juridiques et la profession d'avocat. Le comité a élaboré une définition de la notion d'innovation et s'est penché plus particulièrement au cours de l'année sur l'attrait de la profession d'avocat. À cet égard, le comité a invité des représentants d'autres organisations, tels que la présidente du barreau de Saxe, qui a présenté des questions liées à l'attrait de la profession d'avocat en Allemagne, ainsi que le président de la *European Young Bar Association (EYBA)*

pour discuter de questions, notamment en ce qui concerne le bien-être et la rémunération des jeunes avocats, les études juridiques, la diversité et le multiprofessionnalisme au sein de la profession d'avocat.

En outre, le CCBE a aidé à organiser et a participé au premier Forum européen des professions juridiques lancé par l'Académie de droit européen (ERA) et à la conférence intitulée « Maintenir l'attractivité des professions juridiques : comment anticiper les tendances à venir ».



PRÉSIDENT : STEFAN VON RAUMER (ALLEMAGNE)

VICE-PRÉSIDENTE : MAGDALENA WITKOWSKA (POLOGNE)

## Droits humains

Outre le Prix des droits humains du CCBE (voir les [points essentiels](#)), le CCBE a continué à agir en faveur des avocats harcelés, menacés, emprisonnés, voire assassinés, en raison de leurs activités professionnelles. En 2022, le CCBE a envoyé plus de 80 lettres aux autorités nationales de 40 pays différents concernant des cas où des avocats ont été victimes de violations des droits humains. Ces lettres portaient sur la situation de plus de 150 avocats en danger. En outre, le CCBE, avec d'autres barreaux et associations d'avocats, a également publié des déclarations conjointes et participé à des actions communes de soutien aux avocats en danger (voir [ici](#)), notamment la Journée internationale de l'avocat en danger de 2022, qui s'est concentrée sur la Colombie. Par ailleurs, le CCBE a également continué à renforcer sa coopération avec son réseau « Défense de la défense », ainsi qu'avec les ONG des droits humains, afin de créer des synergies en faveur des avocats persécutés. Par ailleurs, le CCBE a continué à apporter son soutien au Barreau indépendant d'Afghanistan (AIBA). Il a notamment organisé une réunion entre l'AIBA, le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, Eamon Gilmore, et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) afin de rechercher un soutien supplémentaire de la part des institutions européennes.

Le CCBE a par ailleurs participé au cinquantième Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève où le rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats, Diego García-Sayán, a présenté son rapport sur la « Protection des avocats contre les ingérences indues dans l'exercice libre et indépendant de leur profession » à la préparation duquel le CCBE a activement participé. Dans ses remarques finales au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le rapporteur spécial a particulièrement évoqué sa gratitude envers le CCBE pour sa coopération et sa contribution à la préparation du rapport, faisant l'éloge de son travail pour la « défense de la défense ».

Enfin, le CCBE a également lancé cette année la première édition de son concours *amicus curiae*, dont les résultats seront révélés en 2023.



PRÉSIDENT : HERMAN BUYSSENS (BELGIQUE)

## Assurance

Tout au long de l'année, le comité Assurance a suivi et analysé les questions relatives à l'assurance responsabilité professionnelle des avocats dans les cabinets transfrontaliers. Après avoir examiné une étude commandée par la Commission européenne évaluant les exigences nationales concernant l'assurance responsabilité civile professionnelle des prestataires de services juridiques et leurs effets potentiels sur le fonctionnement du marché unique, le comité Assurance a mis à jour un questionnaire précédent qui a été diffusé parmi les délégations

du CCBE. Par ailleurs, dans le domaine de l'assurance protection juridique, le comité a poursuivi ses travaux pour un meilleur dialogue entre avocats et assureurs, notamment pour mieux faire comprendre le libre choix de l'avocat. Une réunion entre certains membres du comité et des représentants de *Legal Protection International* (association internationale d'assurance protection juridique) a eu lieu en septembre et des échanges de points de vue ont eu lieu sur un certain nombre de sujets d'intérêt mutuel.

PRÉSIDENT : CARLO FORTE (ITALIE)

## Services juridiques internationaux

Au vu de la situation difficile dans laquelle se trouvent les avocats ukrainiens après l'invasion russe de l'Ukraine, le CCBE a adopté une [recommandation](#) sur les qualifications des avocats ukrainiens. Bien que l'approche des avocats ukrainiens varie d'un État membre à l'autre, le CCBE s'est déclaré prêt à entreprendre toute activité de coordination qui pourrait être utile et a adressé une série de recommandations aux barreaux des États membres de l'UE pour encourager les démarches qui aident les avocats ukrainiens.

En novembre, le CCBE a adopté des [lignes directrices](#) pour un (statut) modèle de consultant juridique étranger, comprenant les conditions d'obtention d'une autorisation d'exercer et une définition de la pratique juridique

que les avocats de pays tiers pourraient exercer dans un État membre du CCBE. Les lignes directrices sont destinées à offrir une assistance technique sur certaines questions qui peuvent être considérées comme utiles par les régulateurs et législateurs nationaux lors de la définition d'un tel statut dans leurs juridictions respectives.

Le comité a également continué à assurer la liaison avec la Commission européenne concernant la mise en œuvre de l'Accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, et a participé à plusieurs réunions du Dialogue de la société civile organisé par la DG Commerce de la Commission européenne.

PRÉSIDENT : JIŘÍ NOVÁK (RÉPUBLIQUE TCHÈQUE)

VICE-PRÉSIDENTE : CARLA SECCHIERI (ITALIE)

## Droit des technologies de l'information

En 2022, le comité Droit des technologies a finalisé la [position](#) du CCBE sur la proposition e-ID de la Commission européenne qui a été adoptée en avril. Les membres ont eu l'occasion de discuter avec l'unité e-Justice de la DG JUST de la Commission européenne afin de préparer la [position](#) du CCBE sur la proposition de règlement relatif à la numérisation de la coopération judiciaire et de l'accès à la justice dans les affaires transfrontières civiles, commerciales et pénales adoptée en juillet. Le comité a également rédigé la [position](#) du CCBE sur la proposition de règlement fixant des règles harmonisées pour l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données (règlement sur les données).

Tout au long de l'année, le comité a suivi la rédaction de la Déclaration européenne des droits et principes numériques présentée en janvier, ainsi que les travaux du Comité sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe qui a présenté durant l'été un avant-projet de futur instrument du Conseil de l'Europe sur un cadre pour l'intelligence artificielle. En outre, plusieurs membres du comité ont participé au projet conjoint CCBE-Fondation des avocats européens intitulé « AI4Lawyers », qui s'est conclu en mars 2022 par l'organisation d'une conférence et la présentation d'un [guide](#) sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour les avocats et les cabinets d'avocats de l'UE.

PRÉSIDENTE : NOEMÍ ALARCÓN VELASCO (ESPAGNE)

VICE-PRÉSIDENTE : BARBARA PORTA (ITALIE)

## Migration

Dans le contexte du nombre croissant de réfugiés arrivant dans l'UE en provenance d'Ukraine, le CCBE a assuré la liaison avec ses barreaux membres afin d'établir une [liste de points de contact](#) disponibles pour les personnes à la recherche d'une protection et dans le besoin d'une assistance juridique. Après l'activation par l'UE de la directive pour l'octroi d'une protection temporaire, le comité Migration a également préparé une [déclaration](#) du CCBE sur l'application de cette directive.

En mai, le CCBE a adopté une [déclaration](#) en faveur du renforcement des garanties procédurales essentielles pour les mineurs non accompagnés dans les procédures transnationales. Ce document s'appuie sur un rapport publié par *Kids in Need of Defence* et *Child Circle*, et vise à soutenir ce rapport.

En août, afin de réagir à la mort de migrants qui tentaient de passer du Maroc à Melilla, le CCBE a publié une [déclaration](#) dans laquelle il s'oppose à la tendance généralisée à recourir à la violence contre les personnes demandant l'asile aux frontières de l'UE et condamne l'instrumentalisation des migrants.

En novembre, à partir d'une enquête menée auprès de ses experts, le comité

Migration a évalué l'état d'avancement d'un cadre d'assistance juridique dans le domaine de la migration et de la protection internationale dans différents États membres. Grâce à cet exercice, le CCBE a répertorié plusieurs [recommandations](#) et déterminé les bonnes pratiques pour un cadre d'aide juridique garantissant l'accès à la justice et la protection des droits fondamentaux des migrants et des personnes en quête de protection internationale.

En outre, le CCBE a continué à contribuer aux travaux du Forum consultatif de Frontex et a renouvelé son adhésion au Forum consultatif de l'Agence de l'UE pour l'asile.

Le comité a également suivi activement les travaux du Conseil de l'Europe et a établi un contact étroit avec le secrétariat de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Enfin, le comité Migration a alimenté un certain nombre de consultations organisées, par exemple, par le Conseil de l'Europe, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.



PRÉSIDENT : ROMAN ZAVRŠEK (SLOVÉNIE)

VICE-PRÉSIDENT : MARC JOBERT (FRANCE)

## Plateforme d'échange, de coopération et d'ouverture (PECO)

À la suite des demandes reçues, le comité a continué à suivre et à évaluer les évolutions concernant la réglementation des avocats et les systèmes judiciaires dans différents pays membres associés et observateurs du CCBE, en organisant des échanges entre ses membres et en fournissant une assistance, notamment sous la forme de lettres de soutien.

En 2022, l'une des principales questions à l'ordre du jour du comité était la coordination du soutien au barreau ukrainien et, plus généralement, le suivi de la situation en Ukraine, en ce qui concerne les avocats et les services juridiques.

En outre, en ce qui concerne la poursuite du dialogue avec l'Association du

Barreau d'Azerbaïdjan (ABA), des contacts informels, des échanges et plusieurs séries de discussions ont eu lieu en 2022, ce qui a abouti à la décision de la session plénière de mai du CCBE d'accorder le statut de membre observateur à l'ABA.

À la suite de la décision du Conseil européen d'accorder le statut de pays candidat à l'Ukraine et à la Moldavie, le comité a mené une évaluation et préparé des recommandations à la session plénière du CCBE pour changer le statut de membre observateur de l'Union des avocats de la République du Moldova et du Barreau national ukrainien en statut de membre associé du CCBE.

PRÉSIDENT : PRZEMYSŁAW KAMIL ROSIAK (POLOGNE)

## Délégation permanente auprès de la Cour de justice et du Tribunal de l'Union européenne et de la Cour AELE (DP Lux)

À la suite des réunions qui ont eu lieu entre le CCBE et les membres de la Cour de justice, du Tribunal et de la Cour de justice de l'Association européenne de libre-échange (Cour AELE) en novembre 2021, la DP Lux a préparé une lettre qui a été envoyée à la Cour en avril 2022. L'objectif était de donner à la Cour le point de vue du CCBE sur plusieurs sujets d'intérêt pratique, y compris l'organisation d'audiences par l'intermédiaire d'outils de

vidéoconférence. À cet égard, le comité a également suivi la proposition de modification du règlement de procédure du Tribunal et a préparé les commentaires du CCBE qui ont été envoyés au Conseil, à la Cour de justice et au Tribunal. Enfin, le comité a suivi une proposition législative récente de la Cour de justice visant à modifier son statut qui prévoit, entre autres, le transfert des questions préjudicielles dans des domaines spécifiques au Tribunal.



PRÉSIDENT : PIERS GARDNER (ROYAUME-UNI)

## Délégation permanente auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (DP STRAS)

Le 6 juillet, grâce aux propositions du CCBE sur la poursuite de la réforme du mécanisme de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) qui a été adoptée en 2021, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé de modifier partiellement la règle n° 9 des Règles du Comité des Ministres pour la surveillance de l'exécution des arrêts et des règlements amiables, confirmant que les soumissions des barreaux et des associations d'avocats sur les affaires en cours de surveillance entrent dans le champ d'application de la règle. Cette participation possible des barreaux et de leurs associations internationales garantira une meilleure exécution des arrêts de la Cour, renforçant ainsi le fonctionnement de l'état de droit.

Par ailleurs, la DP Stras a suivi de près les travaux du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) sur le système de la CEDH, où il a notamment rappelé à plusieurs reprises sa deuxième proposition issue des propositions de réforme de la CEDH adoptées en 2021, recommandant au Comité des Ministres

agissant avec les États membres du Conseil de l'Europe de veiller à ce que le paiement de la satisfaction équitable (indemnités et frais) accordée par la Cour et des règlements amiables convenus par les parties soit exécutoire en tant que créance devant leurs juridictions nationales.

En outre, le 5 décembre 2022, le comité a rencontré les agents gouvernementaux auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour discuter de plusieurs sujets procéduraux liés aux travaux de la CEDH, notamment les affaires russes en cours, la stratégie d'impact et l'arriéré, les mesures provisoires et la phase non contentieuse. Les discussions visaient à évaluer la meilleure façon d'aborder les problèmes auxquels sont confrontés la CEDH, les requérants et les États défendeurs, ainsi que la manière dont les avocats peuvent aider à surmonter ces problèmes.



## État de droit

Le comité permanent a adopté la contribution du CCBE au rapport de 2022 sur l'état de droit le 25 février 2022, en réponse à l'invitation et à la consultation publique lancée par la Commission européenne. Dans sa contribution, le CCBE a mis en évidence les évolutions et les préoccupations les plus importantes en matière d'état de droit concernant les professionnels du droit, ainsi que les menaces identifiées par ses membres envers l'indépendance des avocats et des barreaux au sein des États membres de l'UE. En outre, le CCBE a fait référence à sa déclaration sur le rapport de 2021 sur l'état de droit adoptée le 16 novembre 2021, dans laquelle le CCBE a appelé à une approche égale dans le prochain rapport sur l'état de droit avec une analyse plus approfondie de l'indépendance des avocats et des barreaux en tant que composante indispensable de l'indépendance du système judiciaire et de l'état de droit. Le CCBE a également exprimé son soutien à l'intention de la Commission européenne d'inclure des recommandations spécifiques à chaque pays dans le prochain rapport sur l'état de droit et a proposé que celles-ci fassent référence, s'il y a lieu, à la nécessité d'assurer l'indépendance et la sécurité de tous les acteurs de la justice, y compris les avocats et les barreaux, ainsi qu'à l'obligation pour les États membres de garantir l'accès à la justice, à l'aide juridique et au fonds nécessaires pour préserver cet accès. La contribution a également présenté un certain nombre d'actions entreprises par le CCBE au

cours de l'année dernière, qui ont abordé diverses questions liées à l'état de droit et à l'indépendance des avocats et des barreaux. Cette contribution du CCBE était également accompagnée d'une annexe reprenant les contributions reçues de ses membres. Enfin, un résumé était fourni dans la conclusion de la contribution, faisant référence à diverses ingérences dans l'indépendance de la profession. Par exemple, les problèmes suivants avaient été observés dans différents pays :

- la surveillance des avocats et les violations de la confidentialité des communications entre avocats et clients, surtout lorsque la technologie moderne est utilisée ;
- l'assimilation des avocats aux actions de leurs clients ;
- les violations de la confidentialité et du secret professionnel ;
- le risque substantiel pour l'indépendance de la profession d'avocat causé par la transposition de certaines législations européennes dans la législation nationale ;
- l'influence possible des médias dans certains pays contribuant parfois à une mauvaise interprétation du rôle des avocats ;
- diverses autres évolutions nationales qui indiquent certaines tendances pouvant constituer un risque pour l'indépendance de la profession d'avocat et le fonctionnement de la justice.

PRÉSIDENTE : ANNE BIRGITTE GAMMELJORD (DANEMARK)

## Révision des statuts

Après plusieurs années de discussions sur d'éventuelles modifications des [statuts du CCBE](#), une série de modifications des statuts a été adoptée le 13 mai 2022. Par la suite, à la lumière de la sortie de la Russie du Conseil de l'Europe, dont l'adhésion est une condition pour être membre du CCBE, de nouvelles discussions ont eu lieu

et des dispositions pertinentes aux statuts ont été proposées et adoptées le 25 novembre 2022. Entre-temps, le groupe de travail Révision des statuts a également révisé le règlement d'ordre intérieur du CCBE et aura pour objectif de proposer des modifications en vue de leur adoption en 2023.

PRÉSIDENT : SEBASTIAN CORDING (ALLEMAGNE)

VICE-PRÉSIDENT : IAIN G. MITCHELL (ROYAUME-UNI)

## Surveillance

En 2022, le groupe de travail Surveillance a continué à s'impliquer dans les évolutions européennes et internationales concernant l'accès aux preuves électroniques en matière pénale. Il a en particulier suivi de près les négociations sur la proposition de preuve électronique et la procédure concernant la signature et la ratification du deuxième protocole additionnel à la Convention de Budapest. Il a préparé une [lettre du CCBE](#) demandant aux États membres de l'UE de signer les réserves et déclarations appropriées en relation avec les articles du protocole afin de garantir l'implication des autorités judiciaires et des autorités d'exécution.

À la suite des révélations sur le scandale Pegasus et la surveillance des avocats au sein des États membres de l'UE, le groupe de travail a également préparé une [déclaration du CCBE](#) appelant les autorités européennes à prendre des mesures pour protéger et renforcer la

confidentialité des communications avocat-client lorsque les technologies modernes sont utilisées. En octobre 2022, un [webinaire conjoint CCBE-Fondation des avocats européens](#) a été organisé sur la surveillance et les effets des outils modernes d'espionnage sur les droits fondamentaux avec des représentants du Parlement européen et du Contrôleur européen de la protection des données. En outre, le groupe de travail a rédigé une [position du CCBE](#) sur la proposition de règlement établissant des règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants, qui a été adoptée en novembre.

Enfin, le groupe de travail a travaillé sur les conséquences des systèmes d'identification biométriques sur les droits fondamentaux et les avocats, et a lancé un questionnaire pour préparer un aperçu de la situation dans les pays membres du CCBE.

PRÉSIDENT : JACQUES TAQUET (FRANCE)

## Fiscalité

En avril, le CCBE a adopté une [déclaration](#) sur les taux de TVA applicables aux services juridiques en réaction au projet de directive du Conseil du 7 décembre 2021. Le CCBE a salué l'inclusion de certaines catégories de services juridiques parmi celles qui, à partir de 2025, pourraient bénéficier de taux de TVA réduits. Il a toutefois également estimé que cette amélioration était insuffisante.

En octobre, le CCBE a soumis sa [réponse](#) à la consultation publique sur la lutte contre le rôle des facilitateurs, qui a précédé une proposition à venir de la Commission européenne. Dans sa réponse, le CCBE s'est fermement opposé à la catégorisation générique des avocats comme « facilitateurs ».

Le comité Fiscalité a également continué à suivre la mise en œuvre de la directive du Conseil en ce qui concerne

l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration (la directive DAC 6). Le comité a suivi la publication des arrêts de la Cour constitutionnelle de Belgique et de la Cour de justice de l'Union européenne concernant la validité de certaines dispositions de la législation nationale belge transposant la directive DAC 6.

Enfin, le CCBE a continué à renforcer ses relations avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et, en juin 2022, des représentants du CCBE ont participé à une réunion du groupe de travail de l'OCDE sur les délits fiscaux et autres délits à Paris afin de présenter le travail des barreaux dans la lutte contre la criminalité fiscale.





> Panagiotis Perakis et un groupe international de 30 avocats de 24 pays de l'UE ont assisté au lancement de la formation du programme HELP (*Human Rights Education for Legal Professionals*) sur l'éthique pour les juges, les procureurs et les avocats.

PRÉSIDENT : NIKOLAOS KOUTKIAS (GRÈCE)

## Formation

Comme chaque année, le comité a organisé une présentation du rapport annuel sur la formation judiciaire européenne de la Commission européenne et des discussions et échanges pertinents entre les membres. Il a également soutenu la Commission européenne dans la collecte de données auprès de ses membres pour le prochain rapport. À cet égard a été organisé un webinaire sur le rapport sur la formation judiciaire européenne, accompagné d'un questionnaire, et une liste de points de contact informels responsables de la coordination et de la soumission des données sur les avocats formés dans le pays concerné a été créée.

Le comité et ses membres ont également apporté leur contribution et leur expertise à la conférence « La formation initiale des professionnels de la justice au service de l'état de droit » organisée conjointement par la présidence française du Conseil, l'École nationale de la magistrature française et la Commission européenne. Les

contributions et les données actualisées sur la formation initiale des avocats sont disponibles sur le [portail E-justice](#).

En ce qui concerne la coopération avec le programme HELP (*Human Rights Education for Legal Professionals*) du Conseil de l'Europe, le comité a coorganisé l'événement de lancement et la poursuite de la formation en ligne sur la déontologie pour les avocats dispensée par le groupe d'avocats de différents pays de l'UE. Cette formation a donné d'excellents résultats, puisque 96 % des participants ont réussi le cours ainsi que le travail final, et ont reçu des certificats délivrés par HELP et le CCBE. Enfin, le comité a également suivi la mise en œuvre du plan d'action visant à améliorer l'accès des avocats aux fonds de formation de l'UE, adopté en 2021, et a soutenu le développement du projet de la Commission européenne sur l'enregistrement des audiences de la CJUE comme outil de formation judiciaire.

# Projets du CCBE

## APERÇU DES PROJETS EN 2022

### Me-CODEX 3 (Maintenance et transfert d'e-CODEX)



Le CCBE a poursuivi sa participation (par l'intermédiaire de la Fondation des avocats européens) au projet Me-CODEX qui vise à maintenir les services développés dans le cadre d'e-CODEX, jusqu'à sa livraison à eu-LISA, une agence de l'UE, et à ouvrir la voie à l'utilisation à long terme et à la gouvernance durable des blocs de composants d'e-CODEX. Dans le cadre du projet e-CODEX, des blocs de composants électroniques ont été développés pour obtenir une couche d'interopérabilité européenne des communications de justice en ligne pour offrir un accès électronique aux systèmes judiciaires des différents États membres dans différents domaines, tels que la procédure européenne de règlement des petits litiges ou l'injonction de payer européenne. Dans le cadre de ce projet, le CCBE a mis au point, par l'intermédiaire du moteur de recherche d'un avocat 2

(FAL 2), un mécanisme de vérification de l'identité électronique des avocats dans les procédures élaborées dans le cadre d'e-CODEX. En ce qui concerne le projet Me-CODEX 3, qui vise à finaliser le passage à eu-LISA, le CCBE et la Fondation des avocats européens ont participé aux réunions de son conseil d'administration et de son comité consultatif. Le CCBE et la Fondation des avocats européens ont également participé à plusieurs réunions avec d'autres parties prenantes et ministères nationaux participant au projet, ainsi qu'avec la Commission européenne, en mettant l'accent sur l'assistance aux utilisateurs pour les participants actuels et futurs à e-CODEX. Enfin, en septembre 2022, le CCBE a également fait une présentation au comité consultatif du projet Me-CODEX 3 sur l'utilisation d'e-CODEX par les avocats.

### L'intelligence artificielle pour les avocats (AI4Lawyers)



En 2022, le CCBE et la Fondation des avocats européens ont conclu le projet AI4Lawyers, financé avec le soutien du programme « Justice » de l'Union européenne. L'objectif du projet était de permettre aux avocats et aux cabinets d'avocats de petite et de moyenne taille de mieux comprendre comment saisir les occasions offertes par les nouvelles technologies, telles que les systèmes conversationnels qui peuvent ouvrir de nouveaux canaux de service aux clients. Le 31 mars 2022, le CCBE et la Fondation des avocats européens ont publié le [Guide sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour les avocats et les cabinets d'avocats dans l'UE](#) lors d'une présentation publique à laquelle ont participé des

représentants du Parlement européen et de la Commission européenne, des représentants des barreaux ainsi que des avocats. Le guide a pour objectif d'aider les avocats à mieux comprendre l'utilisation de l'intelligence artificielle et d'autres nouvelles technologies informatiques dans leur pratique quotidienne. L'approche du guide est pédagogique et offre des informations pratiques sur les outils à utiliser et la manière de les utiliser. L'événement a également permis d'aborder les défis posés par la numérisation de la justice, la transformation numérique des cabinets d'avocats et l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la justice.

Voir aussi le point essentiel sur « La numérisation de la justice ».



# Trombinoscope

## Présidence



James MacGuill  
Président



Panagiotis Perakis  
Premier vice-président

Pierre-Dominique Schupp  
Deuxième vice-président

Thierry Wickers  
Troisième vice-président

# Présidents des comités & groupes de travail



Noemí Alarcón Velasco  
Migration



Antigoni Alexandropoulou  
Droit des sociétés



Aldo Bulgarelli  
Qualité



Herman Buysens  
Assurance



Sebastian Cording  
Surveillance



Bertrand Debosque  
Déontologie



Katell Drouet-Bassou  
Droit de la famille et des  
successions



Carlo Forte  
Services juridiques  
internationaux



Alix Frank-Thomasser  
Responsabilité sociale des  
entreprises



Anne Brigitte Gammeljord  
Révision des statuts



Piers Gardner  
Délégation permanente  
auprès de la CEDH  
(DP STRAS)



Jean-Marc Gollier  
Environnement et  
changement climatique



Jean-Louis Joris  
Registre européen de  
transparence



Nikolaos Koutkias  
Formation



Ondrej Laciak  
Droit pénal



Christian Lemke  
Lutte contre le blanchiment  
de capitaux



Rupert Manhart  
Anti-Money Laundering



Jiří Novák  
Droit des technologies  
de l'information



Laurent Petitti  
Convention européenne



Pedro Portellano  
Droit privé européen



Przemysław Kamil Rosiak  
Délégation permanente  
auprès de la Cour de justice  
et du Tribunal de l'Union  
européenne et de la Cour AELE  
(DP LUX)



Elisabeth Scheuba  
Accès à la justice



Claudia Seibel  
Finance



Jacques Taquet  
Fiscalité



Stefan Von Raumer  
Droits humains



Joanna Wisła-Płonka  
Avocats.eu



Roman Završek  
Plateforme d'échange, de  
coopération et d'ouverture  
(PECO)

# Secrétariat



Simone Cuomo  
Secrétaire général

## Administration



Véronique Jamart  
Directrice des finances et  
des ressources humaines

Orienne Van der Linden  
Assistante administrative

Alexandre Mahé  
Traducteur

## Communication



Karine Métayer  
Directrice de la  
communication

Céline Ségure  
Chargée de communication  
numérique

## Affaires publiques



Peter McNamee  
Directeur des affaires publiques  
et conseiller juridique senior

## Conseillers juridiques



Stéphanie Alves-Schuldt  
Conseillère juridique  
senior

Indra Bule  
Conseillère juridique  
senior

Nathan Roosbeek  
Conseiller juridique



Martin Sacleux  
Conseiller juridique

Anna Smolińska  
Conseillère juridique

Yvonne Goettler  
Conseillère juridique  
et communication